

RÈGLEMENT DE L'ASSOCIATION

RANDO-LOISIRS est une association de type loi 1901, composée de personnes désireuses de pratiquer en commun l'activité qu'elles se sont choisie : la randonnée pédestre. Respectueuse de la nature, elle a le souci de préserver l'esprit convivial de cette activité.

Elle propose des randonnées de trois niveaux :

facile 2
moyen 3
sportif 4

Mais il est fortement conseillé de commencer par les sorties faciles afin de tester ses capacités. En effet, les randonnées ne sont pas des promenades mais correspondent au choix d'une activité sportive exigeant donc un certain effort.

Un accompagnateur peut refuser un adhérent s'il estime, au vu des expériences antérieures, que le niveau de la randonnée est au-dessus de ses capacités. Il en est de même si son équipement est insuffisant.

Pour participer à toutes les activités de RANDO-LOISIRS, il faut être adhérent.

1 - Une seule sortie à titre d'essai est autorisée (voir l'accompagnateur pour les formalités d'assurance).

La carte de membre de l'association sera délivrée après inscription et pourra être réclamée par l'accompagnateur sur le lieu de départ ou au cours des activités.

2 - La **cotisation** comprend une **assurance de base** couvrant toutes les activités programmées par RANDO-LOISIRS ainsi que les frais de gestion (courrier, téléphone,...). En aucun cas elle ne sert à dédommager les accompagnateurs puisqu'ils sont tous bénévoles.

Cependant, les adhérents souhaitant élargir leur assurance à des activités extra-associatives ont la possibilité d'opter pour une licence **FFRP** (Fédération Française de Randonnées Pédestre) en plus de l'assurance de base.

3 – Indemnisation des chauffeurs de véhicules privés

Le départ des randonnées est généralement situé au parking des Arceaux (Près des caisses automatiques). Les adhérents acceptant d'utiliser leur véhicules prennent en charge les personnes présentes et s'engagent à les ramener en fin d'activité. Les chauffeurs s'engagent d'être à jour de leur cotisation d'assurance automobile et du bon état de leur véhicule.

Il est donc prévu une indemnisation kilométrique versée aux chauffeurs :

ASSOCIATION RANDO-LOISIRS	
INDEMNISATION KILOMÉTRIQUE 4 personnes par véhicule	
Kilomètres Aller/Retour	Tarif par personne
40	2,65 €
45	3,00 €
50	3,30 €
55	3,65 €
60	4,00 €
65	4,30 €
70	4,65 €
75	5,00 €
80	5,30 €
85	5,60 €
90	5,90 €
95	6,20 €
100	6,60 €
105	6,90 €
110	7,15 €
120	7,55 €
130	7,90 €
140	8,30 €
150	8,80 €
160	9,25 €
170	9,60 €
180	10,00 €
190	10,45 €
200	11,00 €

- au-delà de 200 km, forfait calculé par le responsable de la sortie.

4 – L'Assemblée Générale est un moment important de l'année associative puisqu'il s'y prend toutes les décisions essentielles au fonctionnement de l'association : élection du Conseil d'Administration, vote du règlement, approbation de la gestion, budget prévisionnel...

Les adhérents reçoivent une invitation et leur participation à cette réunion est fortement souhaitée afin de recevoir leurs remarques ou suggestions.

5 – Divers

- Tout adhérent commençant une randonnée, s'engage à la terminer avec le groupe (sauf cas de force majeure). Il ne peut en aucun cas repartir seul au risque de se perdre ou de se blesser. S'il passe outre la décision de l'accompagnateur, il le dégage alors de toute responsabilité.
- Les chiens ne sont pas admis au cours des sorties.
- L'adhésion à RANDO LOISIRS implique que l'adhérent est apte physiquement à pratiquer l'activité concernée (précision transcrite sur le bulletin d'adhésion) et avoir fourni un certificat médical.
- Week-end et séjours :

Pour une réservation de gîte effectuée par un membre, l'association se porte caution. Aussi est-il impératif de régler son séjour en totalité avant la date buttoir. En cas de désistement, il ne sera procédé à aucun remboursement (sauf maladie ou accident – fournir certificat médical). Il incombe à cet adhérent de se trouver un remplaçant si l'association ne peut combler par une inscription sur liste d'attente.

L'ASSOCIATION EST ET SERA CE QUE VOUS EN FEREZ

AUSSI LA COURTOISIE ET LE RESPECT DES AUTRES SONT UN BON DÉBUT

QUAND ON AIME LA NATURE.